



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques  
en Wallonie  
Document d'accompagnement n°2 :  
Fiche explicative de la mesure  
3010

Direction Générale opérationnelle  
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Hydromorphologie

Sous-thème(s) : Gestion et entretien des cours d'eau/formation

## **Formation et échange d'expériences en gestion intégrée des cours d'eau**

### **1. Libellé de la mesure**

***Formation : Développement de la compétence en matière de restauration hydromorphologique des cours d'eau et de gestion raisonnée.***

### **2. Explicatif du libellé**

Cette mesure concerne la mise sur pied de modules de formation de type court (1 à 4 jours par module) dans les domaines suivants :

- Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau et restauration hydromorphologique : le cadre juridique.
- Pose d'un diagnostic, réseaux de mesure.
- Fonctionnement écologique d'une rivière, indicateurs biologiques.
- Impact des travaux sur le fonctionnement dynamique d'une rivière,
- La gestion intégrée des cours d'eau + aspects historiques.
- La sectorisation des cours d'eau.
- Techniques spécifiques de restauration des cours d'eau et de leurs annexes.
- Notion de coût/efficacité et coût/bénéfice.
- Clauses environnementales à insérer dans les cahiers des charges.
- ...

Les formations s'adressent en premier lieu au personnel des services chargés actuellement de la gestion des cours d'eau en Région wallonne. Certains modules seront accessibles au secteur privé (ex : entreprises de travaux publics) et à certaines catégories d'utilisateurs (pêcheurs, conservation de la nature, etc...). Les modules seront déclinés en différents niveaux adaptés au public cible.

Les formations seront organisées avec l'aide de divers partenaires (Union des Classes moyennes, Fédération des Entrepreneurs de Belgique, Union wallonne des entreprises, Union des Villes et Communes, bureaux d'études, universités, CEMAGREF,...) et en combinaison avec des visites de terrain. Les supports écrits des formations seront mis en forme pour élaborer les guides techniques et documents de référence, en lien avec les mesures 1520, 1530 et 3000.

A terme les contenus de ces formations seront intégrés dans les profils des métiers d'ouvriers, techniciens ou ingénieurs associés à la gestion des cours d'eau et la formation de type court n'aura plus lieu d'être.

### **3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure**

La mise en œuvre de la DCE exige la mise en œuvre d'un nouveau cadre conceptuel, juridique et technique. De nouvelles compétences devront être acquises dans un laps de temps limité au sein de tout le personnel chargé de la conception,

de la mise en œuvre, et de la surveillance des travaux sur les cours d'eau. Même si dans certains cas, on pourra faire appel à des bureaux d'études spécialisés pour la conception de certains travaux spécifiques, il faut sensibiliser et former correctement le personnel habilité actuellement pour ces tâches, y compris au sein des entreprises de travaux publics.

Ces formations seront qualifiantes, donnant droit à un certificat de participation qui pourra être exigé par les chefs de chantiers ou d'équipe chargés de la réalisation des travaux.